Texte de réflexion sur la pertinence des revendications qui ne sont pas un axe de lutte à l'intérieur d'une coalition de grève.   
*Critique de la proposition de l'exécutif de la CLASSE sur l'Aide financière aux études.*

Par Virginie Robert de l'AFESH-UQAM

Au présent congrès, le conseil exécutif de la classe propose dans la section revendications une proposition sur l'Aide financière aux études : *Le Conseil exécutif propose que la CLASSE se positionne pour l'abolition de la contribution parentale dans le calcul de l'Aide financière aux études (AFE).* Une proposition très similaire avait était inscrite dans le cahier de congrès de l'ASSÉ, en septembre, à Sherbrooke. Cette proposition n'avait pas pu être débattue, en soi, puisqu’elle n'a finalement pas été proposée ni par l'association qui l'avait mise dans le cahier de congrès, soit la SOGEECOM, ni l'association qui avait fortement appuyé sa démarche, le SECMV. Les débats sur cette proposition s’étaient faits en jeu de couloir plutôt que réellement abordés à l'intérieur des règles et procédures du congrès. Bien que je dénonce fortement ces processus de rapports de pouvoir et de domination, ce n'est pas l'idée de ce texte de réflexion. Il s'agit plutôt de rappeler pour quelle raison cette revendication avait été écartée — sauvagement — d'axe de campagne de grève . Notamment avec les propos tenus par l'exécutif dans son propre texte de réflexion en réponse à celui de la SOGEECOM et cosigner par le SECMV, les propos des autres associations membres, une critique des revendications adoptée dans une coalition de grève et je terminerai avec la distinction à faire entre la proposition du conseil exécutif et celles qui avaient été apportées précédemment par la SOGEECOM

Afin de comprendre les motivations qui me pousse a écrire ce texte de réflexion, j'aimerai ramené, et surtout rappeler, les propos — très clair — de l'exécutif sur la proposition de l'AFÉ : *Pour le Conseil exécutif, l'intégration de cette revendication dans la plate-forme de revendications serait une erreur stratégique importante. Tout d'abord, n'oublions pas que les bonifications d'Aide financière aux études sont déjà la stratégie principale du gouvernement afin de faire accepter la hausse des frais de scolarité par la population étudiante et les citoyens et citoyennes en général. [...]. En l'incluant dans nos revendications principales, ne sommes-nous pas en train de proposer nous-mêmes au gouvernement une entente dans laquelle une bonification du seuil de prise en compte de la contribution parentale serait perçue comme une mesure compensatoire à la hausse acceptable? [...]* *Que ferons-nous si le gouvernement abolit la contribution parentale, mais continue avec son projet de hausse des frais universitaires? Ce genre de proposition pourrait devenir une source de division dans le mouvement.*[[1]](#footnote-1)Arguments parmi d'autre, tenu par l'exécutif s'articulant autour de plusieurs axes : la division du mouvement, l'aspect économique de la hausse et de sa conjointe AFE ainsi que deux arguments non cités, mais bien présent dans le texte de l'exécutif, la raison matérielle et la psychologie de « confusion » dans le mouvement. Sur ces faits, j'aimerais que le conseil exécutif explique, en quoi, la revendication qu'il amène n'est pas moins une source de « division », n'est pas moins une source compensatoire « acceptable » et moins « confuse » pour le mouvement militant ? — Car au niveau du matériel, j'avoue que ça ne sert strictement à rien de faire du matériel de mobilisation pour une «revendication bonbon», mais j'y reviendrai plus loin. —L'ajout de cette revendication, au côté de celle de l'assurance qualité par exemple, n'est malheureusement pas accompagné d'un texte explicatif, ce qui tend a me demander s'il ne s'agirait pas d'imposer au association le rythme de l'exécutif national et sur ce j'ai retenu les propos d'un des membres de l'exécutif, sur un réseau, social répondant à une interrogation similaire à la mienne: *Il y a eu des discussions sur la question et nous avons été convaincus. Il arrive de changer d'avis. Cependant, il y a une différence majeure : la revendication n'est pas mise comme axe de campagne, mais comme revendication de la CLASSE.* — Philippe Lapointe. Cher conseil exécutif, avez-vous plus ample réponse à ses questions que vous avez-vous même posé?

Cette réflexion, dont vous avez surement constaté le caractère critique, me dirige vers la réaction des autres associations et surtout le retour sur le caucus Cégep-Université (C-U) qu'il y avait eu au congrès de Sherbrooke. Dans un premier temps, le débat sur cette proposition dans l'assemblée générale de l'AFESH-UQAM avait été réduit à la question préalable après 5 interventions en plus d'être qualifié par un membre de « petite-bourgeoise », d'autres la trouvaient simplement non pertinente pour la lutte à venir ou encore elle avait été qualifiée de déloyale. Au congrès, le débat n'avait effectivement pas lieu dans les balises du congrès et sur la proposition, mais plutôt en sous-groupe dominant et en jeux de couloirs. La preuve flagrante de cette situation fut le retour du caucus C-U dont les premiers mots du retour universitaire était : — paraphraser, car ma mémoire à des limites — *Nous ne voulons pas que l'AFE soit dans les revendications de la grève.* Or, avant de partir en C-U, il n'y avait même pas été question de l'AFE, le point n'avait pas été soulevé dans le congrès, mais elle arrivait inévitable à l'ordre du jour et certain — pour ne pas dire les universitaires — ce sont inquiété-es de sa présence, sachant qu'il s'agissait d'une revendication qui touchait les universités et les cégeps et qui était fortement mobilisatrice pour la population collégienne. Je réitère avec des questions au conseil exécutif : Comment avait vous l'intention de concilier le rapport cégep-université dans cette revendication, sachant que les cégeps la réclameront durant la grève si elle est adoptée? Comment leur expliquerez-vous que cette revendication n'est en fait qu'une revendication de second plan, une simple façade, qui ne sera pas amenée en négociation — si négociation il y a — avec le gouvernement ?

Ceci m'amène à mon troisième point, c'est-à-dire les «revendications bonbons» adoptées en coalition de grève. J'imagine que vous n'êtes pas sans savoir, comme moi-même, que la CLASSE est une coalition ponctuelle, qui après la campagne actuelle disparaitra probablement jusqu'à la prochaine grande campagne victorieuse. Sur ces faits inévitables, je me pose de sérieusement questions face à la légitimité et la pertinence de revendications qui ne seront pas appliquées en tant qu'axe de lutte, dans une coalition de grève. Ne s'agit-il pas de ce crée une banque revendicatrice afin de montré combien nous sommes beau-belles et combien nous sommes gentils-gentilles ? Quelles utilités ont des revendications qui ne seront même pas mises de l'avant dans la lutte, sauf, pour répondre à des questions médiatiques. Je ne suis pas en train de dire que l'AFÉ est non pertinente, loin de là, car je suis autant d'accord avec la proposition de l'AFE du SECMV et de la SOGEECOM que lorsque j'ai voté en faveur à mon assemblée générale à Marie-Victorin, ce que je critique c'est la place qu'elle aura si elle est adoptée et encore plus, la façon dont le conseil exécutif souhaite la faire adopter. La réforme de l'aide financière aux études fait partie de l'une des revendications historiques de presque toutes les associations membres de l'ASSÉ ainsi que pour certains membres de la CLASSE, ainsi, chaque association serait justifiée de voter en faveur de cette proposition, n'est-il pas sournois de reposer un vote sur des mandats historiques ? Pourquoi ramener cette revendication maintenant, moins d'un mois avant le déclenchement de la GGI ? S’agirait-il de profiter insidieusement de sa grande porter mobilisatrice ?

En terminant cette réflexion , je vous propose différentes conclusions. La première est comme promis la distinction entre la proposition du conseil exécutif, qui est très large, et celle de la SOGEECOM et du SECMV, qui est beaucoup plus précise, mais qui je le conçois aujourd'hui après réflexion, est aussi incomplète. Dans la proposition initiale des deux associations ont y trouvait une spécificité particulière, l'atteinte de l'autonomie suite au départ du domicile familial, donc l'abolition de la contribution parentale lors du départ du domicile familial. Or, la proposition de l'exécutif ne spécifie pas cette formalité essentielle, car la simple abolition de la contribution parentale dans le calcul de l'AFE peut s'avérer être un outil dangereux pour la classe aisée, étant donné que celle-ci pourrait effectivement profiter perfidement de bourse et de prêt même s'ils et elles en auraient moins besoin. Ainsi, je me pose de sérieuses questions sur le raisonnement de l'exécutif dans l'ajout de cette proposition, bien qu'il puisse changer d'idée, le comportement de celui-ci envers les associations membres de l'ASSÉ est parfaitement perfide. La SOGEECOM avait quand même pris la peine de s'excuser au SECMV lorsque celle-ci avait changé d'avis sur l'AFE. Maintenant, je vois dans ses deux propositions des problématiques. Nous ne devrions pas seulement s'attaquer à la contribution parentale dans l'AFÉ, mais à toute la démarche qui accorde un statut d'autonomie dans AFE à un ou une étudiant-étudiante ; départ de chez les parents, ne pas aller a l'école a temps plein et travailler le tout sur une période de 2 ans / être marié-e et ne pas habiter chez ses parents / être enceinte de plus de 26 semaines ou avoir un enfant toujours en n'étant pas chez les parents / avoir plus de 90 crédits universitaires ( équivalent d'un BAC ) et ne pas habiter chez ses parents. Critères souvent difficiles à atteindre.

La seconde, très courte, est que le conseil exécutif doit répondre de ses actes aux congrès de la CLASSE et présenté des excuses aux associations de Maisonneuve et Marie-Victorin considérant l'attitude qu'ils ont eue à leur égard lorsque ceux-ci ont amené une revendication sur l'AFE comme axe de campagne de l'ASSÉ ainsi que ce soudain revirement sur l'AFE sans même avoir consulter ces deux associations. Bien que les membres de l'exécutif puissent revenir sur une prise de décision, le congrès ne peut accepter sans broncher, selon moi que soit accorder autant d'importance au changement d'idée d'un exécutif sur l'inclusion ou le retrait de revendications dans une coalition de grève, afin que ne s'installe pas ce genre de pratiques paternalistes, dont le syndicalisme de combat essaie de se distancier.

1. Conseil Exécutif de l'ASSÉ, « Doit-on intégrer l'abolition de la contribution parentale dans la plate-forme de revendication de la campagne », Cahier de congrès de 24-25 septembre 2011,p.23-24 sur http://www.asse-solidarite.qc.ca [25 janvier 2012] [↑](#footnote-ref-1)